



Info spéciale "GESTION DES DECHETS"

Dans sa séance du 5 novembre 2012, le Conseil général a accepté le préavis relatif à l'introduction de la taxe au sac, c'est-à-dire d'appliquer le principe du pollueur-payeur : celui qui produit des déchets paie leur élimination.

Nous vous transmettons quelques informations utiles et pratiques :

Sacs à ordures

- Depuis le 1^{er} janvier 2013, **seuls les sacs à ordures de couleur blanche/verte sont récoltés le vendredi matin**. Ces sacs, **dont l'utilisation est obligatoire**, sont identiques dans toute la région. Ils peuvent être achetés dans de multiples commerces (dont l'Épicerie de Ballens) et à la Poste.

Financement

- Le prix du sac ne couvre pas tous les coûts. Une taxe forfaitaire complémentaire permet de couvrir les frais d'élimination des déchets déposés à la déchetterie (verre, papier, PET, etc...). Son montant est lié à votre engagement et à l'effort collectif de gestion de déchets. Il pourra être adapté chaque année.
Pour 2018, la taxe adulte annuelle est fixée de frs 60.- (dès 18 ans) facturée à fin novembre. Les enfants sont exemptés.
Pour mémoire, la taxe 2012 se montait à frs 90.-/adulte et frs 35.-/enfant.
- Des mesures d'accompagnement, notamment en faveur des familles, ont été décidées. Quelques sacs seront distribués pour les enfants jusqu'à 3 ans. Il en va de même lors d'une naissance. Les familles concernées sont informées le moment venu.

Tri des déchets

- Afin que la gestion des déchets encombrants soit optimale, tous les déchets d'une taille ne dépassant pas 60 cm devront être déposés dans les sacs officiels. Les grands et gros déchets pourront être acheminés à la déchetterie dans les bennes respectives.
- Le compost communal accepte vos déchets de cuisine **CRUS** (épluchures, etc...). Quand aux restes de nourriture cuits, ceux-ci sont à évacuer, pour l'instant, par vos propres moyens.
Ils ne doivent en aucun cas être jetés dans les toilettes car ceci pourrait boucher vos canalisations et engendrer de graves problèmes techniques à la STEP.
- Afin de vous aider à trier vos déchets, des contrôles supplémentaires seront effectués à la déchetterie par les employés communaux durant le mois de janvier. Nous espérons que leurs conseils seront reçus comme un encouragement dans cette nouvelle organisation de la gestion des déchets.
- Vous trouverez des informations plus précises sur le tri sélectif dans les documents ci-joint.